



Annonce préalable de l'offre publique d'échange

de

Vontobel Holding AG, Zurich

pour toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 200 chacune se trouvant en mains du public de

MicroValue AG, Zurich

Vontobel Holding AG, Zurich («**Vontobel**») a l'intention de présenter, vraisemblablement en date du 15 janvier 2008, une offre publique d'échange au sens des articles 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières pour toutes les actions au porteur en mains du public de MicroValue AG, Zurich («**MicroValue**») d'une valeur nominale de CHF 200 chacune (les «**Actions MicroValue**»).

Contexte

Le cours de bourse de l'Action MicroValue accuse depuis quelques temps une décote par rapport à sa valeur intrinsèque («**Valeur de l'Actif Net**» (*Net Asset Value*) ou «**VAN**»). Durant les douze derniers mois (c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007), celui-ci s'est élevé en moyenne à 10.3% et s'élevait au 31 décembre 2007 à 9.1%. Dans ce contexte, et en considération du fait que la forme juridique de société de participations représente un désavantage concurrentiel pour MicroValue, Vontobel et MicroValue ont convenu que Vontobel présenterait une offre publique d'échange pour toutes les Actions MicroValue se trouvant en mains du public. Les actionnaires de MicroValue auront ainsi la possibilité d'échanger leurs Actions MicroValue contre des parts du placement collectif de droit luxembourgeois MIV Global Medtech Fund («**MIV Fund**»), un compartiment récemment créé du fonds « umbrella » de droit luxembourgeois Variopartner SICAV, lequel détiendra en grande partie les mêmes placements que MicroValue aujourd'hui et qui poursuit une stratégie d'investissement identique. Il en résultera de fait une transformation indirecte de MicroValue, une société d'investissement cotée en bourse, en un placement collectif autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (la «**CSSF**») et autorisé par la Commission fédérale des banques (la «**CFB**») à la distribution au public en et depuis la Suisse. L'autorisation de distribution en Allemagne n'a pas

encore étrequise, mais elle est envisagée. Le prospectus de vente, le prospectus simplifié et les statuts de MIV Fund peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de MIV Fund en Suisse, Vontobel Fonds Services AG, Zurich. Bank Vontobel AG, Zurich, est le domicile de paiement en Suisse.

Vontobel souscrira, à la date de l'exécution de l'offre d'échange, le nombre nécessaire de parts offertes à l'échange et les libérera par versement d'un montant en francs suisses correspondant probablement à la VAN de MicroValue au 6 mars 2008 (moins un escompte de 3.9%). MIV Fund utilisera le montant de la souscription versé en espèces pour financer l'acquisition des placements (*Investments*) et liquidités (moins l'escompte) qui lui seront transférés par MicroValue. Ainsi, le portefeuille de MIV Fund correspondra, immédiatement après l'exécution de l'offre d'échange de Vontobel, en grande partie au portefeuille précédemment détenu par MicroValue.

Conditions de l'offre d'échange

Il est prévu de soumettre l'offre d'échange principalement aux conditions suivantes:

Rapport d'échange: Chaque actionnaire présentant ses actions à l'acceptation dans le cadre de l'offre reçoit pour chaque action au porteur de MicroValue une (1) part de la classe P1 (CHF) du placement collectif Variopartner SICAV - MIV Global Medtech Fund (numéro de valeur: CH3535010; ISIN: LU 0329630999).

Période d'offre: Le prospectus d'offre sera vraisemblablement publié le 15 janvier 2008. L'offre d'échange sera ouverte pendant 20 jours de bourse, soit vraisemblablement du 15 janvier au 11 février 2008, jusqu'à 16h00, heure d'Europe Centrale (CET). Vontobel se réserve le droit de prolonger la période d'offre une ou plusieurs fois. Si l'offre aboutit, un délai supplémentaire d'acceptation de 10 jours de bourse sera ouvert.

Conditions: Il est prévu que l'offre d'échange soit soumise aux conditions suivantes:

- (a) Vontobel a reçu, à l'échéance de la période d'offre (éventuellement prolongée), des déclarations d'acceptation valides pour un nombre d'Actions MicroValue représentant – en tenant compte des Actions MicroValue que Vontobel détiendra à l'échéance de la période d'offre ainsi que des actions propres détenues par MicroValue que Vontobel achètera à MicroValue – au moins 90% de toutes les Actions MicroValue émises à l'échéance de la période d'offre.
- (b) Sous réserve de l'aboutissement de l'offre d'échange, l'assemblée générale des actionnaires de MicroValue a approuvé la vente des placements et liquidités de MicroValue à MIV Fund, ainsi que la vente des actions propres de MicroValue à Vontobel, et a décidé d'adapter le but social de la société en conséquence.

- (c) Sous réserve de l'aboutissement de l'offre d'échange, l'assemblée générale des actionnaires de MicroValue a élu les membres du conseil d'administration désignés par Vontobel.
- (d) Aucun jugement, aucune décision, ni aucune autre injonction émanant d'une autorité n'a été rendu qui interdise l'offre d'échange ou son exécution ou la déclare illégale.

Restrictions de l'offre

En général:

L'offre d'échange décrite dans la présente annonce préalable n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou une juridiction dans lequel/laquelle une telle offre serait illicite ou enfreindrait de toute autre manière les lois ou réglementations en vigueur ou qui exigerait de la part de Vontobel une modification des termes ou conditions de l'offre de quelque manière que ce soit, la formulation d'une demande supplémentaire et/ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, réglementaires ou judiciaires. Il n'est pas prévu d'étendre l'offre à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'offre ne doit pas être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de titres de participation de MicroValue ou de parts de Variopartner SICAV – MIV Global Medtech Fund de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

United States of America:

The exchange offer described herein is not being made in the United States of America («**United States**») and may be accepted only outside the United States. Offering materials with respect to the exchange offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of soliciting the exchange of any securities of MicroValue, from anyone in any jurisdiction, including the United States, in which such solicitation is not authorized or to any person to whom it is unlawful to make such solicitation.

United Kingdom:

This communication is directed only at persons in the U.K. who (i) have professional experience in matters relating to investments, (ii) are persons falling within article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 or (iii) to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as «**Relevant Persons**»). This communication must not be acted on or relied on by persons who are not relevant persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to Relevant Persons and will be engaged in only with relevant persons.

Informations: Des informations détaillées sur l'offre seront vraisemblablement publiées le 15 janvier 2008 ici même ainsi que dans la Neue Zürcher Zeitung et Le Temps.

	No de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions au porteur de MicroValue AG:	729154	CH0007291542	MIV
Actions de la classe P1 (CHF) de Vario- partner SICAV - MIV Global Medtech Fund:	CH3535010	LU0329630999	

Lieu et date: Zurich, le 10 janvier 2008